

Franck Orban
Høgskolen i Østfold

DOI: <https://doi.org/10.58215/ella.92>

Peut-on encore parler de ‘géopolitique de la Francophonie’ ?

Résumé

Cet article examine la notion de "géopolitique de la francophonie", en abordant sa pertinence et son potentiel contemporain. La première partie est consacrée à la clarification des concepts tels que « géopolitique », « francophonie » et « Francophonie », ainsi qu'à la relation entre eux. La trajectoire historique de la Francophonie est ensuite retracée, depuis son émergence et sa formalisation progressive dans les années 1950-1970 jusqu'à son institutionnalisation dans les années 1990-2000. L'article aborde ensuite l'enthousiasme initial et les désillusions ultérieures quant à la capacité de la Francophonie de devenir un acteur géopolitique. Dans sa conclusion, l'article se pose la question de savoir si les tendances mondiales actuelles à la fragmentation ou à l'unification peuvent donner à la Francophonie un véritable rôle géopolitique ou précipiter sa dissolution. L'analyse met l'accent sur l'interaction unique entre dimensions culturelles, démographiques, linguistiques et politiques dans le monde francophone et souligne les défis que posent le maintien de son influence dans le contexte de la mondialisation, la fin de la domination occidentale et la persistance d'une grande diversité en son sein.

Mots-clefs : Géopolitique, francophonie, Francophonie, francophonie politique, Organisation Internationale de la Francophonie, OIF, unilatéralisme, multilatéralisme

Can We Still Speak of the ‘Geopolitics of the Francophonie’?

Abstract

This article explores the concept of the "geopolitics of Francophonie," examining its current relevance and potential. The first section clarifies key terms such as "geopolitics," "francophonie," and "Francophonie," and their interrelationships. It then traces the historical development of Francophonie, from its emergence and gradual formalization in the 1950s-1970s to its institutionalization in the 1990s-2000s. The paper discusses the initial enthusiasm and subsequent disillusionment regarding Francophonie's ability to become a geopolitical actor. In conclusion, the article considers whether current global trends towards fragmentation or unification might grant Francophonie a genuine geopolitical role or lead to its dissolution. The analysis emphasizes the unique interaction between cultural, demographic, linguistic and political dimensions in the French-speaking world and highlights the challenges of maintaining its influence in the context of globalization, the end of Western domination and the persistence of great diversity within it.

Keywords: Geopolitics, francophonie, Francophonie, political francophonie, International Organisation of la Francophonie, OIF, unilateralism, multilateralism

Peut-on encore parler de ‘géopolitique de la Francophonie’ ?

À l'occasion d'un déplacement officiel à Budapest en Hongrie, le 16 janvier 1997, le président Jacques Chirac partage sa vision du rôle que doit jouer la Francophonie dans le monde. Il exprime ses réflexions quelques années seulement après la fin de la guerre froide, à une époque où la perception d'un monde unipolaire dominé par des États-Unis victorieux du communisme soviétique s'installe dans les esprits. Chirac, apôtre d'un monde multiculturel, déclare la chose suivante :

La Francophonie a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, que cette diversité soit sauvegardée. Au-delà du français, au-delà de la Francophonie, il nous faut être les militants du multiculturalisme dans le monde pour lutter contre l'étouffement, par une langue unique, des diverses cultures qui font la richesse et la dignité de l'humanité. (Chirac, 1997)

Derrière cette apologie de la diversité culturelle mondiale, on discerne l'espoir de voir la Francophonie contribuer à l'édification d'un monde multipolaire. À l'orée du changement de millénaire, l'idée selon laquelle la Francophonie pourrait devenir un acteur central du jeu international gagne du terrain. En matière de culture, elle lutterait contre l'uniformisation anglo-saxonne. En matière d'économie, elle contribuerait à un monde plus solidaire et moins dérégulé. Enfin, en matière paix, elle promouvrait activement les valeurs humanistes d'inclusion et de diversité.

L'idée d'une Francophonie comme acteur (géo)politique connaît son apogée à la fin des années 1990 et dans la première moitié des années 2000, pour décliner par la suite. Aujourd'hui, on parle toujours de Francophonie, mais peut-être en termes moins élogieux, avec moins d'engouement. Qu'est-il advenu de cette dernière ? Peut-on encore parler de projet géopolitique à propos de la Francophonie, ou bien le temps est-il venu de reléguer celui-ci au rang d'illusion perdue ?

Dans cet article, nous revenons dans un premier temps sur la notion de ‘géopolitique’. Que signifie-t-elle et quels éléments matériels et immatériels entrent dans sa composition ? Nous précisons également les notions de ‘francophonie’ et ‘Francophonie’. Dans un second temps, nous retracerons le parcours historique de la Francophonie depuis l'apparition et la

formalisation progressive d'un espace francophone à partir des années 1950-1970 jusqu'à son institutionnalisation dans les années 1990-2000. Dans un troisième temps, nous abordons le sentiment de déception qui a succédé à l'enthousiasme ces dernières années quant à la capacité de la Francophonie d'accéder au rang de véritable acteur géopolitique. En guise de conclusion, nous nous interrogeons sur le fait de savoir si les scénarii de fragmentation ou d'uniformisation du monde sont susceptibles de donner à la Francophonie un vrai rôle géopolitique, ou au contraire, si ces processus peuvent entraîner son effacement, voire sa disparition.

Définir la notion de 'géopolitique'

Pour aborder la question de savoir ce qu'est la 'géopolitique de la Francophonie', il faut revenir sur la notion de 'géopolitique'. Les spécialistes sont généralement d'accord sur le fait que cette dernière - en tant que discipline scientifique -, se situe à l'intersection de la politique et de la géographie. Le général Gallois nous en donne une définition en l'An 2000. La géopolitique est l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce (Gallois, 2000, p. 37). Elle exprime des relations et des affrontements de pouvoir (politique) qui sont liés à des territoires spécifiques (géographie). Toute rivalité de pouvoir ne relève pas forcément de la géopolitique. Cependant, celle-ci devient géopolitique dès lors que son enjeu principal est l'influence ou le contrôle d'un territoire pour accroître son poids sur les autres ou pour résister à leurs pressions (Lacoste, 1993, p. 3). Du fait du processus de mondialisation, l'approche géopolitique s'est élargie et dématérialisée pour décrire le rôle des facteurs et des acteurs structurants dans les situations localisées et concrètes (Cordellier, 2005, p. 298).

La géopolitique ne peut donc jamais être totalement dissociée des territoires (Lorot, 1995, p. 66). Son approche épistémologique implique l'analyse d'entités logiquement définies par des frontières, des marges ou des limites. Traditionnellement ce sont celles des États et des niveaux subétatiques. Plus récemment, on a ajouté à ces dernières de nouvelles frontières dressées par des regroupement d'États au sein d'ensembles régionaux. Il est à noter que le statocentrisme n'est plus exclusif en géopolitique du fait de l'arrivée d'acteurs non-étatiques

ou transnationaux. Les puristes peuvent aborder la géopolitique en mettant l'accent sur la composante géographique. On parle alors de l'étude de l'impact du milieu géographique de l'environnement sur la politique des peuples et des nations. Les mêmes spécialistes peuvent également privilégier la composante politique. On parlera dans ce cas de l'étude de l'ensemble des relations entre acteurs politiques sur la scène mondiale, avec leurs manifestations dans l'espace et le temps. La géopolitique s'occupant des territoires, elle renvoie nécessairement à une dimension matérielle. Ces caractéristiques physiques intègrent la position géographique d'un pays, ses frontières avec d'autres États, son accès à la mer, la montagne, les rivières, son climat ou encore ses infrastructures de transport, de communication ou de fourniture d'énergie. Prenons un exemple concret. Des pays européens sans accès maritime tels que l'Autriche, la Biélorussie, la Hongrie ou encore la Moldavie ne bénéficient pas les mêmes conditions pour prospérer que d'autres pays comme la Norvège, la France ou encore le Royaume-Uni, qui bénéficient d'un accès côtier leur garantissant une grande liberté pour le commerce et les déplacements. La dimension matérielle prend également en compte l'accès aux ressources naturelles, la capacité de produire de la nourriture, la taille et la composition de la population, la structure et la solidité de l'économie, notamment en relation avec des infrastructures industrielles et technologiques et la taille et la robustesse des forces armées.

Dans une dimension plus immatérielle, la géopolitique inclut des notions plus floues telles que l'identité nationale et culturelle, c'est-à-dire la perception que les habitants d'un pays ont de leur propre identité, de leur histoire commune, de leur langue ou encore de leurs traditions culturelles et cultuelles, ou bien la perception que d'autres acteurs extérieurs ont d'un pays tiers, de sa société et de sa population. La culture est donc perçue comme un vecteur de puissance et comme un enjeu de la lutte entre les États dans un monde chaotique (Abouddrar et al., 2023, p. 4). Cela implique une évaluation des systèmes de valeurs, de la relation entre le pouvoir politique, l'opinion publique et les médias, ainsi que de la capacité d'attraction par la culture ou la mode (le fameux 'soft power' américain avec le rap et le McDo ou coréen avec la K-pop). On peut y adjoindre l'évaluation du niveau d'innovation dans le domaine des technologies innovantes ou encore celle du poids diplomatique dans l'arène internationale et des relations tissées avec des réseaux non gouvernementaux.

À partir de ces dimensions, on peut identifier les premiers éléments d'une géopolitique de la Francophonie. Ce sont tout d'abord des territoires partageant des liens avec la langue et la culture françaises. Ce sont ensuite des traits spécifiques qui les différencient d'autres espaces linguistiques. C'est enfin un projet politique qui permet à cet espace d'exercer une influence potentielle sur d'autres espaces linguistiques équivalents. L'influence est ici la capacité « de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire » (Sur, 2000, p. 229). Gardons néanmoins à l'esprit que les représentations géopolitiques ne sont figées ni dans l'espace, ni dans le temps (Retailé, 1998, p. 188).

Définir la notion de 'francophonie'

La francophonie avec un f minuscule désigne communément l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications, tandis que Francophonie avec un F majuscule se réfère plutôt à l'ensemble des gouvernements, pays ou instances officielles qui partagent l'usage du français pour mettre en place des politiques au sein d'une organisation. Ces dernières décennies, la Francophonie a été en règle générale associée à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Cet article s'intéresse principalement à la dimension géopolitique, donc à la 'Francophonie'. Revenons toutefois brièvement sur la notion de francophonie. Celle-ci englobe la dimension géographique, démographique, linguistique, culturelle, sans compter l'économique et le social. Elle concerne tout d'abord les zones géographiques dans lesquelles le français est présent. Aux côtés de l'anglais, le français est la seule langue parlée comme langue maternelle ou seconde langue sur les cinq continents. Environ 60 % des locuteurs quotidiens de français résident en Afrique et au Proche-Orient (44 % en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien, et 15 % en Afrique du Nord et au Proche-Orient), tandis que 33 % des francophones vivent en Europe, dont environ 28 % en France. 7 % des locuteurs se trouvent en Amérique, tandis que seulement 0,3 % habitent en Asie et en Océanie (OIF, 2022c, p. 6-7). Le premier trait marquant du français est celui de sa globalité, ce qui constitue un atout géopolitique certain.

Dans sa dimension démographique, on remarque que le nombre de locuteurs français dans le monde n'a jamais été aussi élevé et qu'il croît rapidement. Selon certaines sources, le nombre de francophones s'élevait à 220 millions de personnes en 2010, 274 millions en 2015, près de 300 millions en 2018 et 321 millions en 2022 (Marcoux et al., 2022, p. 25). Ce nombre pourrait osciller entre 477 et 747 millions d'ici 2070 (Marcoux et Richard, 2017, p. 18). À titre de comparaison, l'anglais pourrait atteindre 4 milliards de locuteurs, l'arabe plus de 700 millions, l'espagnol moins de 500 millions et le portugais moins de 350 millions. La croissance du français s'explique par l'augmentation démographique prévue en Afrique, dont la population devrait passer de 1,2 milliard aujourd'hui à plus de 2,5 milliards en 2050, et à 4,4 milliards en 2100. Si ces populations devaient continuer à pratiquer le français – ce qui n'est pas acquis –, le français pourrait devenir la 3^e ou 4^e langue la plus parlée dans le monde, après le mandarin et l'anglais, et avant ou après l'arabe. On voit à quel point le poids démographique constitue un facteur géopolitique important et comment il peut peser sur les rapports externes, c'est-à-dire entre la zone linguistique francophone et les autres zones linguistiques (anglophone, hispanophone, sinophone, lusophone ou encore arabophone), comme sur les rapports de forces internes au sein d'une même zone linguistique. Plus de 70 % des francophones seraient africains en 2050. L'Afrique compterait plus de 90 % de jeunes francophones de 15-29 ans, tandis que la part de l'Europe tomberait sous la barre des 20 %.

La dimension linguistique prolonge la dimension démographique dans le sens où ce que l'on considère n'est pas le fait que les locuteurs se définissent eux-mêmes comme francophones, mais à quel point ceux-ci le sont vraiment dans leur vie quotidienne. On peut ainsi décomposer la logosphère francophone en trois cercles. Le premier cercle est composé de francophones de langue maternelle. Le second englobe les populations de pays et de régions partiellement francophones bilingues ou multilingues, qui utilisent le français comme langue d'usage ou comme seconde langue, avec de grandes variations de niveaux de langue. Le troisième cercle regroupe enfin des francophones occasionnels ne maîtrisant que partiellement le français et ne l'utilisant que de manière ponctuelle en complément de leur langue maternelle ou véhiculaire. L'ensemble de ces trois cercles compte plus de 300 millions de personnes (Pihion, 2020).

Cependant, l'équilibre entre ces groupes est fondamental d'un point de vue géopolitique. Plus le français s'affirme dans le monde, plus il y aura de chances pour que le premier et le deuxième cercles s'élargissent. *A contrario*, toute décision politique entraînant une rupture linguistique avec le français, une baisse de la qualité d'enseignement de la langue ou une faible transmission intergénérationnelle dans les foyers plurilingues, augmente le risque de voir des locuteurs rejoindre le troisième cercle ou même en sortir. Le Rwanda a ainsi remis en cause le français comme première langue dès 2008 (Tuquoi, 2008). Au Maroc, l'usage exclusif de l'arabe dans l'administration publique et dans des établissements publics et privés a été officialisé en juillet 2023 pour remplacer le français (Ahossou, 2023). Simultanément, le pays a réorienté son système éducatif pour promouvoir l'anglais dans les collèges. Une évolution similaire est observée en Algérie. En octobre 2022, le président Abdelmadjid Tebboune a annoncé l'introduction de l'anglais dès l'école primaire (Boukhlef, 2022). À l'autre bout de la chaîne d'acquisition des connaissances, l'anglais devient progressivement la langue principale d'enseignement dans les universités (Acherchour, 2023). Le recul du français est également manifeste dans l'Afrique sub-saharienne. En décembre 2023, le gouvernement burkinabé a adopté un projet de loi révisant la Constitution et consacrant désormais les langues nationales comme langues officielles à la place du français, qui est relégué au rang de « langue de travail » (Tsoto, 2023). Le pays a également suspendu la diffusion de nombreux médias français, dont *Le Monde*. La situation est identique au Mali. Le français a été déclassé en juillet 2023 pour devenir langue de travail uniquement (Malga, 2023). Paradoxalement, l'usage du français a en revanche plutôt progressé dans des pays africains anglophones limitrophes des pays francophones comme le Ghana et le Nigéria, notamment à cause de l'accroissement des échanges (Mouch-Essers, 2023 ; Ndinga Ngoma, 2018, Sarazin, 2020).

La dimension culturelle de la francophonie englobe quant à elle des expressions culturelles de types très variés en langue française. Cela inclut la littérature, le cinéma, la musique, le théâtre et autres formes artistiques provenant d'individus et de communautés francophones, c'est-à-dire véhiculées par la société civile. Enfin, la francophonie peut être également vue à travers le prisme des échanges économiques, des collaborations et des initiatives visant à soutenir le développement et l'éducation dans les pays où le français est parlé. Quand ces

échanges sont spontanés et le fait d'individus, sans intervention étatique, on peut arguer qu'ils relèvent de la francophonie. L'organisation d'un système économique entre pays francophones voulue par des États exprime en revanche un choix réfléchi qu'on associe à la 'Francophonie économique', émanation de la Francophonie politique.

Définir la notion de 'Francophonie'

Cette notion se réfère à un projet politique et à une approche plus institutionnelle et étatiste. On attribue souvent l'apparition du terme de 'francophonie' politique à Onésime Reclus (1837-1916). La première mention du mot remonte à l'ouvrage paru en 1886 *France, Algérie et colonies*, dans lequel l'auteur affirme que : « (N)ous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue » (Reclus, 1886, p. 422). Reclus constate l'existence d'une lutte d'influence entre les grandes puissances européennes, dont la démographie est un élément fondamental. Pour la France, le retour vers le statut de grande puissance exige de nouvelles conquêtes territoriales en Afrique et Asie pour reprendre un avantage compétitif. Reclus montre un soutien décomplexé au colonialisme et fait le lien direct entre la grandeur de la France et sa capacité de diffuser la langue française vers les parties du monde qui connaîtront à terme un véritable un accroissement du nombre de locuteurs francophones, ce qui assurera la pérennité de la langue française et le rayonnement du pays (Pinhas, 2004, p. 73). Il envisage un syncrétisme linguistique et culturel par lequel l'âme des langues et dialectes locaux saura trouver le moyen de survivre en s'exprimant en langue française, tout comme elle nourrira le génie national français par un apport similaire à ce que fut naguère celui des Bretons, Basques, Ibères ou Ligures (Reclus, 1904, p. 172).

Dans son livre de 1904 *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique : où renaître ? Et comment durer ?* Reclus relie l'accroissement démographique et le rayonnement linguistique d'un côté à la grandeur et au rang de la France de l'autre. Le français étant voué à être submergé par d'autres langues en Asie, en Indochine, l'effort national doit tout miser sur l'Afrique. Trente-sept ans plus tôt, Lucien-Anatole Prévost-Paradol appelle déjà à la mise en place d'une véritable France transméditerranéenne qui intégrerait Métropole, Algérie assimilée ainsi que

Maroc et Tunisie. Cette France de 80 millions tiendrait tête à la puissance britannique sans tomber dans un conflit mortifère avec les puissances prussienne et russe (Girardet, 1968, p. 1086, Prévost-Paradol, 1868, p. 418).

Alors que le pouvoir politique français peine à considérer le projet francophone autrement que comme un sous-produit du projet colonial entre la fin du XIX^e siècle et les années 1950, un nouveau projet politique surgit à l'initiative d'intellectuels et de politiques qui soutiennent le processus de décolonisation tout en voulant maintenir l'héritage culturel francophone commun. Par une ironie de l'histoire, le projet de la Francophonie est impulsé par d'anciens colonisés du Sud devant d'anciens colonisateurs du Nord plutôt dubitatifs (Lavodrama, 2007). De Gaulle ne souhaite pas s'investir dans une organisation multilatérale après l'échec de son projet de Communauté franco-africaine en 1960 (Turpin, 2020). Celle-ci peut en revanche convenir comme instrument pour arrimer le Québec à la diplomatie française. Il existe cependant une société civile francophone depuis des décennies¹. Ses premières manifestations sont la Conférence des Ministres de l'Éducation en 1961, la création de l'Association internationale des parlementaires francophones en 1967 (devenue Assemblée parlementaire de la Francophonie en 1997), ainsi que la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports, initiée en 1969.

La décolonisation achevée, les présidents Senghor du Sénégal, Diori du Niger et Bourguiba de Tunisie veulent mettre en place un ensemble de structures et d'organisations formelles pour promouvoir les liens et la coopération entre pays et régions francophones dans les domaines de la culture et de la langue. Est avalisé le choix d'une approche géographique et immatérielle de la puissance. On parlerait aujourd'hui de 'soft power'. Un saut qualitatif a lieu en mars 1970 avec la mise sur pied de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), première organisation à défendre les intérêts de ses membres francophones à

¹ L'Association des écrivains de langue française en 1926, l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française en 1950, la Communauté des radios publiques francophones en 1955 ou encore l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française en 1961.

l'international dans le domaine de la coopération culturelle et technique. Jusqu'en 1986, l'ACCT se concentre sur la coopération technique et culturelle. Dans un contexte international miné par la guerre froide, cette dernière permet à des pays comme le Vietnam ou la Roumanie de s'émanciper quelque peu de l'ordre bipolaire et de Moscou. Au Canada, elle accompagne le renouveau de l'identité québécoise (Khoury, 2024).

En France, l'ACCT, et plus globalement la francophonie, sont longtemps considérées avec suspicion. On craint notamment que la francophonie ne fasse doublon avec la coopération mise en place par la république gaullienne dans les années 1960 pour fonctionner comme un outil d'influence de la diplomatie bilatérale française auprès de ses anciennes colonies (Bourgi, 2009, p. 3). On redoute également qu'une coopération institutionnalisée ne soit à terme dénaturée par l'arrivée en son sein de nouveaux États qui n'ont jamais fait partie de l'Empire français. On s'efforce par conséquent d'empêcher qu'une évolution non-contrôlée de la francophonie contrevienne aux intérêts français. Ces derniers sont par ailleurs sévèrement critiqués par les voix qui accusent la France de vouloir perpétuer un système de domination indirecte sur ses anciennes colonies par des leviers d'influence telle que la coopération culturelle, linguistique ou éducative (Canut, 2010, p. 146 ; Turpin, 2020, p. 5). L'asymétrie des volontés et des moyens entre la France et ses partenaires de langue francophone a donc pu ralentir, pour ne pas dire entraver, la création d'une entité géopolitique influente. Pour les critiques les plus acerbes, la francophonie permet du reste aux classes dominantes des pays africains de langue francophone de reproduire les attitudes plus idéologiques de la culture politique française. Ils entretiennent ainsi volontairement ou non des liens étroits de dépendance envers Paris (Constantin, 1983, p. 16).

Francophonie et géopolitique

La Francophonie prend une dimension plus ouvertement politique à partir de l'organisation du premier Sommet de la francophonie en 1986 à Versailles, qui consacre la volonté accrue de structurer la coopération francophone et d'élargir les domaines de compétences vers les questions de démocratie et de coopération économique. Cette mutation est avalisée par la France. Le président Mitterrand souhaite remplacer l'ACCT par un organe

intergouvernemental au sein duquel on regrouperait les compétences des institutions existantes et qui aurait en outre la responsabilité de tracer les orientations futures de la francophonie. Paris suit une double stratégie. La première est défensive et vise à avoir une pluralité d'acteurs au sein de la francophonie pour conserver soi-même une certaine liberté d'action, tout en limitant l'influence croissante du Canada. La seconde est offensive et entend créer une organisation à but politique pour soutenir les positions françaises dans l'architecture géopolitique qui émerge à la fin de la guerre froide (Turpin, 2020 ; Abouddrar et al., 2023, p. 158). Au danger d'unilatéralisme débridé et d'hégémonie culturelle exercé par les États-Unis après leur victoire éclatante lors de la première guerre du Golfe en 1990-91, on oppose du côté français l'idée de multilatéralisme et « d'exception culturelle » dans un premier temps, puis celle de « diversité culturelle » dans un second temps (Roche, 2007, p. 579). Cette volonté d'institutionnalisation, d'étatisation et surtout de politisation de la Francophonie n'est pas toujours du goût des partenaires de la France, qui peuvent y voir un outil au service des intérêts de Paris (Premat, 2018, p. 141).

La diplomatie française comprend néanmoins que la disparition du système bipolaire conduit irrémédiablement à l'avènement d'un nouveau système international unipolaire dominé par les États-Unis dans lequel la France n'a plus le même poids qu'avant 1989-90.

L'affaiblissement de l'influence française incite Paris à repenser le cadre intellectuel de la Francophonie, comme le fut naguère le choix français d'endosser l'intégration européenne au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Guyomarch & Machin, 1992, p. 3). Ce reformatage vise à donner à la Francophonie un rôle plus pertinent dans un monde marqué par la montée de puissances émergentes et par une demande croissante d'organisation politique multipolaire. À ce titre, une francophonie politique pourrait résister à « l'hyperpuissance » américaine en promouvant la diversité et le dialogue linguistique face à l'uniformisation culturelle et la crispation identitaire (Védrine, 2003, p. 283 ; Wolton, 2006, p. 180). Elle pourrait également défendre l'idée d'une mondialisation positive qui atténuerait l'impact négatif d'une dérégulation des marchés qui ne profitent généralement qu'aux pays les plus riches (Klinkenberg, 2017, p. 18). On soulignera encore le parallèle entre l'intégration européenne dans les années 1950 (hormis la parenthèse gaullienne entre 1958 et 1969) et la Francophonie multipolaire post-Guerre froide. Dans les deux cas, le déblocage est en partie

dû au fait que la France délaisse une approche bilatérale pour jouer le jeu du multilatéralisme (Batho, 2001, p. 172).

Parée de ce nouveau rôle, la Francophonie des années 1990 semble être porteuse d'espoir. L'enthousiasme manifeste de la société civile déborde vers les milieux politiques, qui souhaitent l'incarner et la matérialiser. Cette volonté est notamment exprimée en 1993 par le Premier ministre de l'île, Maurice Anerood Jugnauth, hôte du Sommet de la Francophonie, qui proclame que « L'heure est venue pour que la Francophonie s'affirme comme une force réelle, comme un partenaire crédible pour la recherche de la paix dans le monde » (Massart-Piérard, 2007, p. 82). Si la Francophonie entend imposer sa marque dans le monde, elle ne néglige pas la dimension intérieure et souhaite agir en tant que moteur de démocratisation des États membres, comme l'indique la déclaration de Bamako de l'an 2000. Pour la première fois, l'OIF édicte des normes sur la démocratie. Cette dernière condamne les prises de pouvoir par la force et les tentatives de coup d'État et entend réagir à toute interruption du processus démocratique et aux violations graves des droits de l'Homme dans l'espace francophone (OIF, 2000). Cette déclaration est complétée par celle de Saint-Boniface en mai 2006 sur la sécurité humaine et la prévention des conflits et par celle de Paris en février 2008 sur le droit et la justice (OIF, 2006 ; OIF, 2008). La Francophonie se propose donc d'accompagner les pays du Sud sur la voie de la croissance économique et du développement, tout en respectant en théorie leur cultures, leurs différences.

L'institutionnalisation de la Francophonie politique après 1995 et son action axée sur le renforcement des processus de démocratisation conduit à l'adoption d'une *Charte de la Francophonie* au Sommet francophone de Hanoï en 1997 et à la transition de l'OIF vers une véritable organisation internationale à caractère politique, avec à sa tête un Secrétaire général. En 2005, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie est remplacée par l'OIF, alors même que la charte de 1997 est révisée (OIF, 2005). En abandonnant son simple statut d'agence de coopération, l'OIF s'engage dans le domaine des relations internationales. Elle élargit son espace territorial en augmentant le nombre de ses membres sur les cinq continents et en développant une présence francophone significative en dehors de ses États membres (Bagayoko & Ramel, 2013, p. 26). Ces changements visent à la positionner comme un acteur

multilatéral crédible dans un monde multipolaire, susceptible d'apporter des solutions aux défis posés par la mondialisation autour de quatre piliers d'action : la diversité culturelle et linguistique, la paix et la démocratie et les droits de l'homme, l'éducation et la recherche et le développement durable (Diouf, 2010, p. 20).

L'OIF entend devenir une puissance normative au même titre que les Nations Unies ou l'Union européenne. Ce rôle est revendiqué sans aucune ambiguïté par les secrétaires généraux Boutros Boutros-Ghali entre 1997 et 2002 et Abdou Diouf entre 2003 et 2014. Le 22 décembre 2008, l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) adopte à l'unanimité une résolution félicitant l'OIF pour sa « coopération de plus en plus étroite et productive » avec l'ONU, principalement pour ses « initiatives [...] dans les domaines de la prévention des conflits, de la promotion de la paix et du soutien à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'homme » (Massie & Morin, 2013, p. 479). La résolution souligne l'importance du travail accompli dans le domaine de l'assistance et de l'observation électorales, l'augmentation du nombre de forces francophones dans les opérations de maintien de la paix et la contribution réelle de l'Organisation à la situation intérieure en Haïti, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Tchad. L'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, va même jusqu'à comparer l'impact de la Francophonie à celui de l'ONU en termes d'instauration de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie (Massie & Morin, 2013, p. 480).

Cette francophonie culturelle et politique atteint certains résultats tangibles. L'OIF devient la première organisation internationale à adopter une résolution sur le droit souverain pour les États de soutenir leur secteur culturel à travers les politiques publiques (Beaudoin, 2008, p. 61). La lutte contre l'uniformisation culturelle et linguistique aboutit notamment à la signature de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle à l'Unesco le 2 novembre 2001 avec le soutien de la quasi-totalité des pays membres de l'OIF, puis à celle de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle, encore à l'Unesco, le 20 octobre 2005. L'organisation joue également un rôle dans la crise irakienne de 2002-2003 en se positionnant en faveur du multilatéralisme et d'une solution diplomatique. La déclaration du sommet francophone de Beyrouth en octobre 2002 exprime clairement l'attachement de l'organisation

au respect du droit international et au rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales (OIF, 2002). L'action des pays de la Francophonie ne parvient pas à enrayer la machine de guerre américaine, qui s'ébranle en mars 2003, mais elle illustre le débat entre unilatéralisme et multilatéralisme et entre unipolarité et multipolarité, qui s'est accéléré après les attentats de septembre 2001 aux Etats-Unis (Boniface, 2003, p. 15).

Globalement, on note une évolution sensible des missions de la f(F)rancophonie à travers le temps, de la simple défense de la langue française et des valeurs communes francophones dans les années 1970 à celle de la diversité culturelle, du développement économique et humain et du développement durable durant ces dernières décennies. Aujourd'hui, l'OIF peut être considérée comme une organisation diplomatique multilatérale au même titre que l'ONU. Cette dernière s'appuie d'ailleurs sur l'OIF pour atteindre ses objectifs en matière de paix et de développement (Gazeau-Secret, 2010, p. 40). Ce qui semble primer dans son action est davantage la concertation entre membres sur les grands enjeux internationaux que la défense de la langue en elle-même (Aboudrar et al., 2023, p. 159).

La Francophonie : une ONU à plus petite échelle ?

L'engouement pour la Francophonie politique est réel dans la seconde moitié des années 1990. Certains spécialistes lui prédisent un avenir radieux. On la pense capable d'être le moteur d'un nouvel ordre économique et culturel mondial (Barrat, 1997, p.174). Au début des années 2000, on voit le terme de « Francophonie puissance » faire écho à celui « d'Europe-puissance ». Cette Francophonie puissance exprime la volonté de répondre au désir de millions d'hommes et de femmes d'accéder à une « autre » mondialisation par une Francophonie qui promouvrait le dialogue interculturel, la diversité et la solidarité (Guillou, 2005, p. 131). Ce rêve francophone est porteur d'un espoir d'universalisme et d'égalité. Il oppose la culture et les droits de l'Homme au libéralisme débridé et prend une importance plus affirmée avec les attentats de septembre 2001 aux États-Unis et le renversement du régime de Saddam Hussein en Irak en mars 2003. Presque vingt ans plus tard, cette Francophonie politique semble être arrivée à un certain degré de maturité (Gambotti, 2015, p-196). On sent néanmoins poindre les premiers doutes. La Francophonie peine à trouver son rythme de croisière face à la déferlante de la mondialisation. Sa force de séduction

s'amointrit. Elle reste au stade du discours utopique, tel « un nid où sont logées de nombreuses attentes » (Guillou, 2005, p. 133). Trois défis perturbent son développement. Le premier est celui de l'absence de statut juridique et de représentation morale de l'Organisation, qui l'empêche de jouer un rôle de premier plan. Ce problème est réglé avec l'adoption d'une charte et la création du poste de Secrétaire général de la Francophonie en novembre 1997, ainsi qu'avec la transformation de l'OIF en organisation multilatérale en 2005 au Sommet de la Francophonie à Antananarivo, qui lui permet enfin d'être sur un pied d'égalité avec ses homologues. Le Secrétaire général peine cependant à s'imposer. Sa voix est couverte par la violence du processus de mondialisation des échanges, qui met à mal les revendications de multipolarité humaniste. Face aux velléités des grandes puissances et au rouleau-compresseur du libéralisme, la médiation francophone trouve ses limites. Du reste, comment revendiquer une volonté (géo)politique alors que l'organisation peine à s'organiser un espace économique viable (Collectif, 2009, p. 31) ? La mondialisation exacerbe les différences entre pays riches et pays pauvres au lieu de les résorber. Même si une *Stratégie économique pour la Francophonie* est bien adoptée à Dakar en 2014, l'OIF ne parvient pas à créer des mécanismes politiques et économiques pour amortir les chocs auxquels sont exposés ses pays membres les plus fragiles (Collectif, 2009, p. 31). Pour faire face à de tels enjeux, le budget de l'OIF est du reste bien insuffisant. En 2024, ce dernier représente 67 millions d'euros, c'est-à-dire nettement moins que celui d'une ville moyenne française (Lartigue, 2024).

Le second défi posé à l'OIF en tant que construction géopolitique est son organisation interne. En 2006, Dominique Wolton rappelle qu'il est essentiel pour l'OIF de maintenir un équilibre entre trois cercles : les institutions, la société civile et le militantisme. Il avertit du danger de s'abandonner à une « ivresse institutionnelle » (Wolton, 2006, p. 187). Contrairement à d'autres institutions similaires, la Francophonie tire sa force de la valorisation de la société civile et de l'engagement de ses militants. Dans cette troisième mondialisation, la voie médiane passe par un dosage entre logique intergouvernementale, qui institutionnalise et centralise, et logique altermondialiste, qui privilégie les rapports humains et décentralise. Sacrifier la seconde, c'est mettre en danger la pérennité de la première. La Francophonie n'a

pas vocation à devenir une ONU à plus petite échelle qui serait un royaume pavé de bonnes intentions, sans réelle capacité de parvenir à des résultats concrets (Wolton, 2006, p. 187).

Or, il semble justement que l'OIF ait été victime de l'ivresse des sommets. Le nombre de ses membres n'a cessé de croître depuis les années 1990. C'est la conséquence de la volonté du président Chirac de faire de l'OIF une grande organisation internationale, prenant toujours plus de distance avec l'approche culturelle et linguistique de l'ancienne ACCT. On privilégie donc le nombre et l'influence plutôt que l'efficacité pour peser sur le processus de mondialisation. En juin 2024, l'OIF compte 88 membres, dont 54 membres de plein droit, 7 membres associés, ainsi que 27 membres observateurs, le tout dans sept régions du monde. D'un point de vue géopolitique, une telle surface garantit *de facto* une influence globale. Le corollaire de cette croissance a en revanche été une plus grande hétérogénéité. La majorité des membres de l'OIF pratiquent peu ou prou le français, alors même que les élargissements n'ont pas été conditionnés à des mesures en faveur de l'enseignement et de la diffusion de la langue française. L'organisation semble également peu regardante quant au respect fondamental des droits humains. Il existe bien une obligation théorique de défendre et faire la promotion de la démocratie, des droits et des libertés pour accéder à l'adhésion, mais la fermeté avec laquelle ce principe est appliqué varie. Le Qatar – qui n'est reconnu ni pour sa défense acharnée des droits de l'homme, ni pour le nombre de ses locuteurs francophones -, devient membre associé en 2012 sans passer par le statut d'observateur, qui l'aurait soumis à un minimum de vérifications préalables (Le Monde, 2012). Après le rejet de la candidature controversée de l'Arabie saoudite en 2018 pour les mêmes raisons, la procédure d'adhésion a été revue et une nouvelle réflexion s'est engagée sur les limites de la Francophonie politique. Celle-ci n'est pas encore tranchée. Pour tout candidat à l'adhésion, l'intégration à l'OIF a jusqu'à date récente offert une opportunité non négligeable de désenclavement diplomatique ou de diversification des sources d'influence dans le cadre multilatéral.

Autre défi inhérent à la cohésion interne, le poids prépondérant de la France dans l'OIF. La contribution française à son budget représente 36% du total, devant le Canada et la Suisse (Planète Publique & Learning Avenue, 2022, p. 13). Pour d'autres sources, sa contribution avoisinerait plutôt 75% du total (Lombard, 2022, p. 66). Une telle domination ne se limite pas

au domaine financier. Elle s'étend au domaine politique, militaire, économique et culturel. La diplomatie française occupe ainsi une position de décideur dans une organisation supposée être multilatérale, ce qui risque de donner l'impression que la Francophonie reste au service exclusif de sa puissance (Turpin, 2017, p. 17). Peut-on dès lors imaginer que l'organisation puisse évoluer en devenant moins « francocentrée ? » (Suresh, 2024).

Une telle hétérogénéité fait perdre à l'OIF sa spécificité. Elle affaiblit la perception d'une communauté de valeurs linguistique et culturelle proche des gens. La Francophonie se présente davantage comme une organisation transcontinentale composée d'États francophones, d'autres États plutôt francophiles que francophones et enfin d'un dernier groupe d'États qui ne sont ni l'un ni l'autre, mais qui sont opportunistes. On trouve dans cet ensemble disparate des pays parmi les plus riches et industrialisés du monde, plutôt au nord, et des pays émergents ou parmi les moins industrialisés – plutôt au sud (Jean, 2016, p. 14). Une majorité vit en paix. D'autres sont confrontés à des conflits interminables. De nombreux pays jouissent de régimes stables et démocratiques, tandis que d'autres subissent des altérations de l'ordre constitutionnel, des violations quotidiennes des droits et libertés des individus ou des groupes, voire un glissement rapide vers l'autoritarisme. On a perdu le liant originel.

Le troisième défi auquel l'OIF doit faire face est celui du portefeuille de ses missions. On notera tout d'abord que davantage de responsabilités, de compétences et de connaissances en matière de résolution des conflits ont progressivement été transférées du nord au sud, entérinant un relatif désengagement de la part des pays membres du nord plus influents (Massie & Morin, 2013, p. 480). Ceci est dommageable du fait de l'évolution d'une fonction originelle 'technique' de soutien, d'assistance et d'échanges dans les domaines de la coopération technique ou culturelle dans les années 1970 vers une fonction plus lourde et '(géo)politique' centrée sur la gestion de crises, le maintien de la paix ou l'aide à la transition vers un régime démocratique dans les années 1990-2000. Ces dimensions sont au cœur du 18^e Sommet de la Francophonie en novembre 2022 à Djerba en Tunisie, qui produit un rapport sur les sorties de crise et la consolidation de la paix dans l'espace francophone (OIF, 2022a). La contribution de l'OIF aux opérations de l'ONU a augmenté ces dernières années. Il est vrai

qu'une bonne partie de ces opérations ont lieu dans les pays de l'Afrique francophone. La détérioration rapide de la situation politique dans des pays comme la République démocratique du Congo, Le Tchad, le Mali ou encore le Burkina-Faso inquiète l'OIF, qui ne peut qu'exhorter les parties en présence à suspendre ou cesser les hostilités. Ce sont principalement la répression contre les civils et la multiplication des coups d'État qui sont emblématiques. L'OIF reste souvent démunie quand la volonté de paix est absente faute de volonté commune, de moyens financiers ou de troupes au sol et d'engagement des 'grandes puissances' de l'organisation. Si la Francophonie politique est un acteur reconnu en matière d'aide à la consolidation du processus démocratique et devient progressivement un acteur plus crédible en matière de maintien de la paix, elle ne parvient toujours pas à pacifier son propre espace géographique. Elle échoue donc à remplir la première condition pour constituer un pôle de puissance stable (Massie & Morin, 2013, p. 499).

Pour l'historien Frédéric Turpin, l'OIF multilatéralisée depuis les années 1990 souffre ainsi d'un double biais. Tout d'abord, elle se targue d'avoir une palette thématique qui est en réalité beaucoup trop large pour pouvoir conserver des États-membres qui n'auraient jamais dû le devenir ou dont l'adhésion aurait dû être suspendue depuis longtemps pour cause de non-respect des principes de base de l'organisation. Celle-ci s'est ensuite engagée dans une extension géographique continue qui peut à terme aboutir à annihiler les fondements mêmes de l'idée de francophonie (Lartigue, 2024). Il serait dommage que ces dysfonctionnements aboutissent à dresser le même constat d'échec pour l'OIF que pour les Nations Unies (Cohen et al., 2024, p. 30).

Se greffe enfin à ce constat relativement sévère le fait qu'une partie croissante de l'Afrique de l'Ouest, naguère colonisée par la France, nourrit un sentiment anti-français persistant. Celui-ci traduit l'échec du processus de post-décolonisation, de la dynamisation de l'économie et de la sécurité régionale. Cette réaction de rejet atteint par ricochet la pratique de la langue française dans la région et la Francophonie en son ensemble (Vircoulon et al., 2023, p. 48), qui deviennent les victimes collatérales de soubresauts géopolitiques à la fois intérieurs et extérieurs (Guiffard, 2023, p. 6). Nous avons déjà évoqué les exemples du Mali et du Burkina Faso qui, dirigés par des juntes militaires, ont rétrogradé la langue française au rang de langue

de travail. Le Gabon et le Togo ont quant à eux intégré la communauté anglophone, le Commonwealth, en juin 2022. Très récemment, les 17 et 18 mars 2025, les trois pays qui forment la Confédération Alliance des États du Sahel (AES), le Niger, Le Burkina Faso et le Mali, ont claqué la porte de l'OIF, dont ils étaient pourtant membres fondateurs. Ces pays ont à leur tête des régimes militaires ayant rompu avec l'ancien allié français au nom du souverainisme (Pandi, 2025). Leur décision de retrait de l'OIF est motivée par le désir de prendre ses distances avec des institutions internationales jugées trop proches de la France. Elle exprime également leur volonté de renforcer la coopération avec de nouveaux partenaires (Africa News, 2025). Dans la même foulée, ces trois pays se sont retirés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), organisation qu'ils estiment également inféodée à la France. Ce retrait est effectif depuis janvier 2025 (Le Monde, 2025). La France a de son côté trop souvent tendance à sous-estimer l'ampleur du rejet français ou à rester dans le déni (Hivert, 2021 ; Banégas et al. 2024, p.78). À ne pas traiter cette question sur le fond, c'est-à-dire en décolonisant les rapports avec les anciennes colonies, on court le risque d'aggraver la fragmentation de l'espace francophone (Baudais, 2024, 17). Des solutions existent pourtant. Elles passent par le recours à un 'soft-power' français libéré de tout esprit néocolonial, à une 'dépaternalisation' des us et pratiques politiques encore trop teintées de 'Françafrique' et enfin à moins de bilatéralisme direct et plus d'euphémisation et de multilatéralisation des échanges (Lejeal, 2022, p. 458).

Conclusion : quel avenir géopolitique pour la Francophonie ?

L'idée d'un rôle politique pour l'espace francophone afin de consacrer la prépondérance française a germé dans l'esprit d'Onésime Reclus au XIX^e siècle. Une nouvelle version de ce projet a resurgi parallèlement au processus de décolonisation, motivée par la volonté de maintenir un lien entre les pays ayant la langue française en partage sur des continents différents. Cantonnée à la coopération culturelle pendant la guerre froide, la francophonie politique prend un sens nouveau après 1989-91. Les défauts d'antan deviennent des atouts, comme le notent les auteurs d'un ouvrage collectif en 2009 : « Les spécificités de la francophonie qui, dans le passé et à l'aune d'un jeu de paradigmes tendant à en souligner la périphérie, passaient pour des 'faiblesses', s'avèrent, en quelque sorte, être maintenant des

avantages qui la projettent parmi les acteurs internationaux pertinents » (Collectif, 2009, p. 40). La Francophonie a su se faire une place dans le monde multipolaire (Massie & Morin, 2013, p. 484). Contrairement à d'autres organisations interétatiques, l'OIF n'a pas vocation à parvenir à l'intégration politique et économique transrégionale de ses membres en raison de leur dispersion géographique, mais concrétise plutôt une forme d'interrégionalisme (Ramel, 2016, p. 8). Elle offre cependant un levier d'influence et un instrument de désenclavement diplomatique, particulièrement dans le cadre de coopérations Sud-Sud (Ramel, 2024, p. 269). Elle représente également un lieu d'échanges original et un outil de 'soft-balancing' dans un monde américanisé, globalisé et interconnecté. Alors que le monde semblait s'abandonner aux charmes pervers du choc des civilisations entre l'Occident et l'Islam après les attentats du 11 septembre 2001, elle a contribué à préserver le dialogue entre cultures et entre nord et sud. Elle a joué le rôle de chef de file dans la reconnaissance internationale de la diversité culturelle comme bien commun de l'Humanité et dans le combat pour l'adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion des expressions culturelles (Phan, 2010, p. 62). Est-elle pour autant parvenue à se hisser au rang d'acteur géopolitique à part entière ? Pas vraiment, pour les raisons esquissées plus haut.

À la suite du XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan en octobre 2018, l'OIF s'est lancée dans un vaste processus de modernisation (OIF, 2022b, p. 10). La question de sa pertinence sur le long terme a été posée. Comment allier une politique d'influence sur la scène internationale et une présence au plus près des populations francophones ? Comment respecter l'équilibre entre les trois cercles évoqués par Dominique Wolton ? La France acceptera-t-elle une position plus en retrait de l'Organisation, ou en tous cas de lier moins ouvertement la défense de ses intérêts nationaux avec celui de la coopération multilatérale ? À maintenant 50 ans passés, il est plus que jamais nécessaire que l'OIF assouplisse et harmonise son mode de fonctionnement interne, qu'elle réaffirme le cœur de ses valeurs et qu'elle précise ses critères d'adhésion et le statut de ses membres pour remédier au problème de l'hétérogénéité. Enfin, elle doit établir une hiérarchie des priorités concernant ses missions, ne serait-ce que pour éviter les risques de doublon ou d'éparpillement avec une ONU qui subit elle-même une grave crise de légitimité.

Ces quatre points sont déterminants pour assurer l'efficacité de l'organisation sur le long terme. Ils sont la clef d'une influence, donc d'un rôle géopolitique, dans une arène internationale en mutation. Cependant, ils ne répondent pas à tous les défis. Après deux décennies d'uniformisation et de *Pax Americana*, nous sommes entrés dans une ère de fragmentation du système international et de déconstruction du système multilatéral hérité de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces processus entraînent la multiplication des conflits inter- et intra-frontaliers, l'explosion du nombre d'États faillis ou de quasi-États, l'affaiblissement des alliances, le retour des revendications identitaires et enfin le recours plus systématique à la force militaire aveugle. Ces tendances exercent un effet centrifuge sur les organisations multilatérales, qu'elles soient globales ou régionales (Rosière, 2010 ; Garcin, 2018). La Francophonie ne fait pas exception dans cette remise en cause du multilatéralisme universel. La déconstruction de l'ordre mondial pourrait bien entraîner sa fin. Mais encore une fois, et parce que le monde change, elle pourrait bien tirer sa force – une très grande flexibilité, de sa faiblesse intrinsèque, son extrême diversité. Dans ses rapports internes, l'OIF utilise plutôt l'expression de « Francophonie d'influence », capable de parler d'une seule voix sur la scène internationale » que celle de « géopolitique de la Francophonie » (OIF, 2022b, p. 14). Une telle formule n'enterre pas le projet géopolitique. Cette 'troisième' Francophonie pourrait au contraire s'avérer plus judicieuse pour la mise en place d'une gouvernance multilatérale moins institutionnalisée et intergouvernementale qui soit davantage tournée vers une approche fluide, ascendante et transversale (Guillou, 2014, p. 28 ; Le Prestre, 2018, p. 40).

L'auteur

Franck Orban a une formation d'historien et de culture et civilisation françaises auprès des universités de Côte d'Azur, de Caen Normandie et d'Oslo. Ses domaines de recherche couvrent la politique intérieure et extérieure de la France, la politique de sécurité et de défense européenne et les questions de radicalisation, d'extrémisme et de terrorisme. Il est actuellement maître de conférences auprès du collège universitaire de Østfold en Norvège. Il est le coauteur du podcast *Frankrike forklart*, qui contribue à une meilleure connaissance de la France auprès du public norvégien.

Bibliographie

- Abouddrar, B., Mairesse, F., Martin, L. (2023). *Géopolitiques de la culture. L'artiste, le diplomate et l'entrepreneur*, Armand Colin.
- Acherchour, M. (2023, 15 août). L'anglais à l'université : l'Algérie revoit sa copie. *L'Orient-Le Jour*. <https://www.lorientlejour.com/article/1346476/langlais-a-luniversite-lalgerie-revoit-sa-copie.html> (consulté le 21 septembre 2024).
- Africa News (2025, 19 mars). Comme le Burkina et le Niger, le Mali quitte l'Organisation de la Francophonie. <https://fr.africanews.com/2025/03/19/comme-le-burkina-et-le-niger-le-mali-quitte-lorganisation-de-la-francophonie/> (Consulté le 21 mars 2025).
- Ahossou, J. (2023, 3 juillet). Morocco - Le Maroc rend la langue arabe obligatoire dans les administrations et les établissements publics et privés. *New Afrique*. <https://www.newafrique.net/articles/VkOunfNppLKn8CG7DRSN> (consulté le 15 novembre 2024).
- Bagayoko, N., & Ramel, F. (2013). Francophonie and Strategic Depth. Etudes de l'IRSEM, 26, Institut de recherche stratégique de l'École militaire. [https://www.irsem.fr/storage/file_manager_files/2025/03/etude_IRSEM_n26\(En\)_2015.pdf](https://www.irsem.fr/storage/file_manager_files/2025/03/etude_IRSEM_n26(En)_2015.pdf) (consulté le 4 avril 2024).
- Banégas, R., Blamangin, O., Duarte, L., Minfegue, C. et Sanaren, D. (2024). *De quoi le rejet de la France en Afrique est-il le nom ?* Centre de recherches internationales (CERI)/Tournons La Page (TLP) <https://tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources/BD%20-%20De%20quoi%20le%20rejet%20de%20la%20France%20en%20Afrique%20est-il%20le%20nom%20%20.pdf>
- Barrat, J. (1997) *Géopolitique de la Francophonie*. Presses Universitaires de France.

Batho, J. (2001). Le français, la Francophonie et les autres. *Politique Étrangère*, 66 (1), 169–183.

<https://doi.org/10.3406/polit.2001.5052>

Baudais, V. (2024). Quelles approches pour les relations France-Afrique qui se dégradent ? Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel. 19 p.

<https://pasas-minka.fr/fr/resources/download/954> (consulté le 13 février 2025)

Beaudoin, L. (2008). Le Français et la défense de la diversité linguistique et culturelle. In Maurais, J., Dumont, P., Klinkenberg, J.-M., Maurer, B. et Chardenet, P. (dirs.). *L'avenir du français*. Paris : Éditions des archives contemporaines, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). 61-64.

Boniface, P. (2003). *La France contre l'Empire*. Robert Laffont. 156 p.

Boukhlef, A. (2022, 20 octobre). L'Algérie introduit l'anglais dans le primaire pour contrebalancer le français. *Orient XXI*. <https://orientxxi.info/magazine/l-algerie-introduit-l-anglais-dans-le-primaire-pour-contrebalancer-le-francais,5940> (consulté le 5 décembre 2024).

Bourgi, A. (2009). Aux racines de la Françafrique : la dégradation de l'image de la France en Afrique. *Annuaire Français de Relations Internationales*. X, 1-14.

https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2010/07/Article_Bourgi.pdf

(consulté le 27 mai 2024).

Canut, C. (2010). « À bas la francophonie ! » De la mission civilisatrice du français en Afrique à sa mise en discours postcoloniale. *Langue française*, n° 167(3), 141-158.

<https://doi.org/10.3917/lf.167.0141>

Chirac, J. (1997, 16 janvier). Allocution de M. Jacques Chirac à Budapest.

<https://www.elysee.fr/jacques-chirac/1997/01/16/allocution-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-creation-dun-espace-politique-francophone-sur-lenseignement-des-langues-la-diversite-culturelle-et-sur-ledification-de-la-paix-en-europe-budapest-le-16-janvier-1997> (consulté le 20 juin 2024).

Cohen, M. J., Croome, A. et Nalbandian, E. (2024). *Veto contre l'humanité : La paix dans le monde entravée par quelques nations puissantes ou pourquoi la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est nécessaire*. Rapport. Oxfam.

<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621621/bp-vetoing-humanity-190924-fr.pdf;jsessionid=9739E060E7C8B4F660562C723F7B462F?sequence=20>

Collectif. (2009). *Francophonie et relations internationales*. Editions des archives contemporaines.

Constantin, F. (1983). Et si le pouvoir était au bout de la culture ? Réalités culturelles et politique internationale de l'Afrique. *Politique africaine*, n°9, 1983. L'Afrique sans frontière. pp. 8-28.

<https://doi.org/10.3406/polaf.1983.6330>

Cordellier, S. (2005). *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*. La Découverte.

Diouf, A. (2010). L'action politique de la Francophonie. *Géoéconomie*, 55, 15-22.

<https://doi.org/10.3917/geoec.055.0015>

Douzet, F. & Kaplan, D. (2012). Geopolitics : la géopolitique dans le monde anglo-américain. *Hérodote*, 146-147, 237-252.

<https://doi.org/10.3917/her.146.0237>

Fontaine, C. (2013). Haushoffer, la Geopolitik et le fait aérien allemand. *Stratégique*, 102, 65-80.

<https://doi.org/10.3917/strat.102.0065>

- Gallois, P. M. (2000). *Géopolitique. Les voie de la puissance*. L'Âge de l'Homme, 474 p.
- Gambotti, C. (2015). La Francophonie, espace géopolitique et géoéconomique. *Géoéconomie*, 73, 189-199.
<https://doi.org/10.3917/geoec.073.0189>
- Garcin, T. (2018). *La fragmentation du monde. La puissance dans les relations internationales*. Economica.
- Gazeau-Secret, A. (2010). Francophonie et diplomatie d'influence. *Géoéconomie*, n° 55(4), 39-56.
<https://doi.org/10.3917/geoec.055.0039>
- Girardet, R. (1968). L'apothéose de la « plus grande France » : l'idée coloniale devant l'opinion française (1930-1935). *Revue française de science politique*. 18-6, 1085-1114.
<https://doi.org/10.3406/rfsp.1968.393128>
- Guiffard, J. (2023). Le sentiment anti-français en Afrique de l'Ouest, reflet de la confrontation autoritaire contre « l'Occident collectif ». Institut Montaigne.
<https://www.institutmontaigne.org/expressions/le-sentiment-anti-francais-en-afrique-de-louest-reflet-de-la-confrontation-autoritaire-contre>
- Guillou, M. (2005). *Francophonie-Puissance ; l'équilibre multipolaire*. Ellipses.
- Guillou, M. (2014). Francophonie : entre nouvel élan et mort lente. *La Pensée*, 379, 27-36.
<https://doi.org/10.3917/lp.379.0027>
- Guyomarch, A., & Machin, H. (1992). A History of Hesitations on the Road to Maastricht. *French Politics and Society*, 10(4), 60–80.
<http://www.jstor.org/stable/42844334>

- Hivert, F. (2021, 23 janvier). Aux origines de la construction d'un discours antifrçais en Afrique. *Revue Conflits*. <https://www.revueconflits.com/aux-origines-de-la-construction-d-un-discours-antifrancais-en-afrique-florent-hivert/> (consulté le 14 avril 2024).
- Huntington, S. P. (1993). The Clash of Civilizations? *Foreign Affairs*, 72/3, 22-49. <https://doi.org/10.2307/20045621>
- Jean, M. (2016). La Francophonie au cœur de toutes les urgences du monde. *Géoéconomie*, 80, 8-21. <https://doi.org/10.3917/geoec.080.0008>
- Khouri, S. (2024, 2 mai). D'Alger à Versailles, l'histoire très politique de la francophonie. *L'Orient-Le Jour*. <https://www.lorientlejour.com/article/1412345/dalger-a-versailles-lhistoire-tres-politique-de-la-francophonie.html> (consulté le 18 février 2024).
- Klinkenberg, J.-M. (2017). La francophonie comme idéologie. Mythes et réalités d'un discours sur la diversité culturelle. *Revue de l'Université de Moncton*, 48(1), 11–39. <https://doi.org/10.7202/1043559ar>
- Lacoste, Y. (1993). *Dictionnaire de Géopolitique*. Flammarion.
- Lacoste, Y. (2008). La géopolitique : Une histoire contrastée. *La Revue pour l'histoire du CNRS*, (22). <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.8082>
- Lartigue, A. (2024, 3 octobre). Pourquoi la Francophonie continue-t-elle de s'étendre à des pays non francophones ? Radio France Internationale. <https://www.rfi.fr/fr/france/20241003-pourquoi-la-francophonie-continue-t-elle-de-s-%C3%A9tendre-%C3%A0-des-pays-non-francophones> (consulté le 19 février 2025).
- Lavodrama, P. (2007). Senghor et la réinvention du concept de francophonie : La contribution personnelle de Senghor, primus inter pares. *Les Temps Modernes*, 645-646, 178-236. <https://doi.org/10.3917/ltn.645.0178>

- Lejeal, (2022). *Le déclin franco-africain. L'impossible rupture avec le pacte colonial*. L'Harmattan.
- Le Monde (2012, 13 octobre). Francophonie : l'entrée du Qatar comme membre associé fait polémique. https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/10/13/francophonie-l-entree-du-qatar-comme-membre-associe-fait-polemique_1775174_3218.html (consulté le 1^{er} février 2025).
- Le Monde (2025, 17 mars). Le Niger et le Burkina Faso se retirent de l'Organisation internationale de la francophonie. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/03/17/le-niger-se-retire-de-l-organisation-internationale-de-la-francophonie_6582656_3212.html (consulté le 21 mars 2025).
- Le Prestre, P. (2018). La Francophonie et l'avenir du multilatéralisme. *Revue internationale et stratégique*, 112, 32-45. <https://doi.org/10.3917/ris.112.0032>
- Lombard, A. (2022). *La diplomatie culturelle*. Collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France. PUF.
- Lorot, P. (1995). *Histoire de la Géopolitique*. Economica. 111 s.
- Malga, A. (2023, 26 juillet). Mali : quel avenir pour le français, relégué en langue de travail ? *AA*. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-quel-avenir-pour-le-francais-rel%C3%A9gu%C3%A9-en-langue-de-travail-/2954550> (consulté le 10 décembre 2024).
- Marcoux, R. & Richard, L. (2017). Tendances démographiques dans l'espace francophone. Rapport de recherche. Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3799264>

- Marcoux, R., Richard, L. & Wolff, A. (2022). *Estimation des populations francophones dans le monde en 2022. Sources et démarches méthodologiques*. Note de recherche. Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone.
<https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/uploads/odsef-lfdm-2022.pdf>
- Massart-Piérard, F. (2007). La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale. *Revue internationale de politique comparée*, 14, 69-93.
<https://doi.org/10.3917/ripc.141.0069>
- Massie, J. & Morin, D. (2013). Francophonie and peace operations : Towards geocultural ownership. *International Journal*, 68(3), 479–500.
<http://www.jstor.org/stable/24709403>
- Mitrofanova, A. (2012). La géopolitique dans la Russie contemporaine. *Hérodote*, 146-147, 183-192. <https://doi.org/10.3917/her.146.0183>
- Mouch-Essers, L. (2023, 28 août). La Francophonie victime de coups d'État, quelle place pour la langue française ? ONFR-TFO. <https://onfr.tfo.org/la-francophonie-victime-de-coups-detat-quelle-place-pour-la-langue-francaise/> (consulté le 11 septembre 2024).
- Ndinga Ngoma, J. (2018, 13 août). *Africa News*. <https://fr.africanews.com/2018/03/18/nigeria-beaucoup-d-obstacles-mais-un-veritable-appetit-pour-la-langue-francaise/> (consulté le 15 février 2024)
- OIF (2000, 3 novembre). *Déclaration de Bamako*. Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Declaration_Bamako_2000.pdf

- OIF (2002, 18-22 octobre). *Déclaration de Beyrouth*. IX^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Declaration_SOM_IX_20102002.pdf
- OIF (2005, 23 novembre). *Charte de la Francophonie. Adoptée par la CMF*. Antananarivo.
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/charte_francophonie_antananarivo_2005.pdf
- OIF (2006, 14 mai). *Prévention des conflits et Sécurité humaine : Déclaration de Saint-Boniface*. https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Declaration_Saint-Boniface.pdf
- OIF (2008, 14 février). *Déclaration de Paris*. IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Declaration_4e_conf_justice_Paris_2008.pdf
- OIF (2022a). *Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone*. XVIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.
[@https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_R%C3%A9solution%20crises_Djerba_2022.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_R%C3%A9solution%20crises_Djerba_2022.pdf)
- OIF (2022b). *Une Francophonie plus pertinente*. Rapport de la secrétaire générale de la Francophonie (2019-2022). https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/rapportSG_2019-2022_interactif.pdf
- OIF (2022c). *La langue française dans le monde*. Synthèse 2022. Gallimard.
https://www.fle.fr/IMG/pdf/languefrancaisedanslemonde_synthe_se2022.pdf
- Pandi, C. (2025, 19 mars). Le Burkina Faso, le Mali et le Niger quittent la Francophonie. *Journal du Faso*. <https://journaldufaso.com/le-burkina-faso-le-mali-et-le-niger-quittent-la-francophonie/> (consulté le 21 mars 2025).

- Phan, T. (2010). Les défis de la diversité culturelle et linguistique en francophonie. *Géoéconomie*, 55, 57-70.
<https://doi.org/10.3917/geoec.055.0057>
- Pihion, R. (2020, 14 mai). La langue française dans le monde. Réseau mlfmonde.
<https://www.mlfmonde.org/tribunes/la-langue-francaise-dans-le-monde/> (consulté le 3 mai 2024).
- Pinhas L. (2004). Aux origines du discours francophone. Onésime Reclus et l'expansionnisme colonial français. *Communication et langages*, n°140, pp. 69-82.
<https://doi.org/10.3406/colan.2004.3270>
- Planète Publique & Learning Avenue (2022). *Evaluation de la contribution du MEAE à quatre institutions de la Francophonie : AUF, AIMF, APF, Université Senghor (2014-2020)*. Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Rapport final. 78 p.
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation-contribution-4-institutions-francophonie-rapport-final2023.01.06_cle0d6fb8.pdf
- Premat, C. (2018). *Pour une généalogie critique de la Francophonie*. Stockholm University Press.
- Prévost-Paradol, L.- A. (1868). *La France nouvelle*. Michel Lévy Frères.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k243303>
- Ramel, F. (2016). F(f)rancophonies : Une « part manquante » de la diplomatie ? Sens public.
<https://doi.org/10.7202/1044402ar>
- Ramel, F. (2024). Francophonie et diplomatie multilatérale. In S. Paquin & K. Plouffe-Malette (dirs.). *Organisations internationales. Droit et politique de la gouvernance mondiale*. Presses de la Société Québécoise de Droit International, pp. 265-276.
<https://sciencespo.hal.science/hal-04415312>
- Reclus, O. (1886). *France, Algérie et colonies*. Hachette, 803 p.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75061t>

- Reclus, O. (1904). *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique : Où renaître ? et comment durer ?*
Librairie Universelle. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k80132h>
- Retailé, D. (1998). La géopolitique dans l'histoire. *Espace-Temps*, 68-70, 187-201.
<https://doi.org/10.3406/espat.1998.4333>
- Roche, F. (2007). *Géopolitique de la culture : espaces d'identité, projections, coopération*.
L'Harmattan.
- Rosière, S. (2010). La fragmentation de l'espace étatique mondial. Réflexions sur
l'augmentation du nombre des États. *L'Espace Politique*.
<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1608>
- Sarazin, C. (2020, 20 mars). Ghana : la francophonie a le vent en poupe. Reportage Afrique.
RFI. [Podcast] <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200320-ghana-la-francophonie-a-le-vent-en-poupe> (consulté le 4 mars 2024).
- Senghor, L. (1962, novembre). Le français, langue de culture. *Esprit*, 837-844.
<https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1405>
- Sur, S. (2000). *Relations internationales*. Éditions Montchrestien.
- Suresh, S. (2024, 28 novembre). Can the Organisation Internationale de la Francophonie Be
Less France-Centric? *The International Affairs Review*. The George Washington
University's Elliott School of International Affairs in Washington, D.C.
<https://www.iar-gwu.org/blog/can-the-organisation> (consulté le 20 février 2025).
- Tsoto, A. (2023, 8 décembre). Burkina Faso : Le gouvernement adopte un projet de loi visant
à abandonner le français. Actu Lomé. <https://actulome.com/burkina-faso-le-gouvernement-adopte-un-projet-de-loi-visant-a-abandonner-le-francais/>
(consulté le 13 février 2025).

- Tunander, O. (2008). Geopolitics of the North: « Geopolitik » of the Weak: A Post-Cold War Return to Rudolf Kjellén. *Cooperation and Conflict*, 43(2), 164–184.
<https://doi.org/10.1177/0010836708089081>
- Tuquoi, J.-P. (2008, 17 octobre). Le Rwanda élimine le français de son enseignement. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2008/10/17/le-rwanda-elimine-le-francais-de-son-enseignement_1108082_3210.html (consulté le 26 mai 2024).
- Turpin, F. (2017). Du bon usage des « pères fondateurs » : Jacques Chirac, un « père fondateur » oublié de la francophonie politique ? *Revue internationale des francophonies* (2) <https://dx.doi.org/10.35562/rif.549>
- Turpin, F. (2020). Institutionnaliser la Francophonie : une longue quête de sens enfin résolue par le gouvernement français ? *Revue Internationale des Francophonies* (7).
<https://doi.org/10.35562/rif.1100>
- UNESCO (2001, 2 novembre). *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*.
<https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>
- Védrine, H. (2003). Face à l'hyper-puissance. Textes et discours 1995-2003. Fayard.
- Vircoulon, T., Antil, A., Giovalucchi, F. (2023). Thématiques, acteurs et fonctions du discours anti-français en Afrique francophone. Études de l'IFRI.
https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ifri_thematiques_acteurs_et_fonctions_du_discours_anti-francais_en_afrique_francophone.pdf
- Wolton, D. (2006). *Demain la Francophonie*. Flammarion, 195 p.